

Guide

pour la rédaction d'un projet d'école au service de l'École du socle



PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE.....	3
RAPPEL DES TEXTES.....	3
LES PRINCIPES GENERAUX.....	3
LES PRIORITES NATIONALES.....	4
LES PRIORITES ACADEMIQUES.....	4
LES DIFFERENTES PHASES DU PROJET D'ECOLE.....	5
AVRIL - JUIN 2012.....	5
SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2012.....	5
NOVEMBRE – DECEMBRE 2012.....	5
LES TROIS AXES ACADEMIQUES DU PROJET D'ECOLE.....	6
AXE 1 : CONSOLIDER LES SAVOIRS FONDAMENTAUX DANS L'ECOLE DU SOCLE COMMUN.....	6
<i>Définition</i>	6
<i>Indicateurs à prendre en compte pour établir l'état des lieux et le diagnostic</i>	6
AXE 2 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIFS DE CHACUN.....	6
<i>Définition</i>	6
<i>Indicateurs à prendre en compte pour établir l'état des lieux et le diagnostic</i>	7
ÉLABORATION DES ACTIONS POUR LES AXES 1 ET 2.....	7
AXE 3 – ÉCOLE DU SOCLE : DE L'ECOLE AU COLLEGE.....	8
<i>Les textes réglementaires</i>	8
<i>Le principe général</i>	8
<i>Définition</i>	9
<i>Liaison maternelle/élémentaire</i>	9
<i>Liaison école/collège</i>	10
<i>Définir un axe collège/lycée</i>	10

Présentation du projet d'école

RAPPEL DES TEXTES

Loi du 5 mai 2005

« Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école (...) est élaboré par les représentants de la communauté éducative... Le projet d'école (...) définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et les moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. »

« Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école (...) peut prévoir la réalisation d'expérimentations pour une durée maximale de cinq ans (...) Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. »

Circulaire n°2006-085 du 24-5-2006

« Un volet particulier du projet d'école (...) peut être consacré aux actions d'éducation à la santé, à la sécurité et à la citoyenneté. Il définit les conditions de mise en œuvre dans les activités scolaires et périscolaires et précise les modalités de suivi et d'évaluation retenues. »

LES PRINCIPES GENERAUX

Le projet d'école constitue un outil de travail fondamental élaboré par les enseignants pour assurer la cohérence des actions conduites à l'école.

Il est l'élément fédérateur de toutes les actions qui doivent favoriser, par leur synergie, la réussite scolaire de tous les élèves dans le cadre du socle commun.

Tout en réaffirmant le caractère obligatoire des orientations nationales et académiques, instructions et programmes, il prend en compte la diversité des situations dans lesquelles évolue l'enfant en s'appuyant sur une analyse des besoins. **Le caractère global et cohérent de la démarche de projet exclut le catalogue d'actions pédagogiques ou éducatives juxtaposées.** Le projet doit être l'expression de choix concertés et formulés clairement.

Le projet d'école est partagé par l'ensemble de la communauté éducative. Il sera rédigé en lien étroit avec le projet du collège dans lequel les élèves poursuivent leur cursus.

La pertinence du projet d'école repose sur les critères d'élaboration suivants :

- Inclure systématiquement les objectifs visant explicitement à l'amélioration des résultats des élèves en mathématique et en maîtrise de la langue.
- Fixer des objectifs clairs et précis auxquels se réfèrent les actions mises en place.
- Décliner le projet d'école en actions qui ne sont pas forcément organisées sur l'ensemble de l'école (action de classe, de cycle, inter-cycle). et dont les modalités d'évaluation sont fixées, dès le départ, en utilisant les mêmes indicateurs que ceux ayant servi à justifier le choix des objectifs.
- Pour pallier la difficulté causée par la mobilité des équipes pédagogiques, bien distinguer deux niveaux :
 - ▶ Le niveau d'analyse et de définition des objectifs : les choix restent valables de manière pluriannuelle.
 - ▶ Le niveau des actions : elles doivent être révisées chaque année pour inclure les nouveaux enseignants dans la dynamique du projet de l'école, au regard des objectifs prioritaires.

Le projet d'école s'appuie sur :

- Des indicateurs appropriés :
 - ▶ Les résultats propres aux différentes cohortes de l'école, leur parcours au collège...
 - ▶ L'environnement de l'école (contexte économique et social)....
 - ▶ L'école elle-même : organisation, fonctionnement,
- Des actions pédagogiques élaborées par les équipes enseignantes répondant aux caractéristiques suivantes :
 - ▶ justifiées par des indicateurs pertinents et en lien avec les objectifs visés
 - ▶ ciblées et adaptées à l'âge et aux besoins repérés chez les élèves ; l'apprentissage en cause est clairement défini
 - ▶ attachées à la mise en apprentissage de l'élève
 - ▶ explicites pour tous : élèves, enseignants, parents
 - ▶ servies par l'expertise et la créativité professionnelles des acteurs concourant à la dynamique professionnelle de l'équipe
 - ▶ inscrites précisément dans le temps
 - ▶ évaluables au regard des progrès des élèves

LES PRIORITES NATIONALES

Conformément à la circulaire du 29 novembre 2011, les priorités nationales se déclinent ainsi :

- Premiers apprentissages en maternelle
- Maîtrise de la langue, lecture et prévention de l'illettrisme
- Aide et soutien à la réussite des élèves grâce à la nouvelle organisation de l'école et aux nouveaux dispositifs
- Évaluation des compétences du socle commun à l'école primaire
- Développement des langues vivantes
- Utilisation du numérique à l'école primaire : évolution des pratiques
- Enseignement des mathématiques et des sciences
- Scolarisation des élèves handicapés et parcours scolaires
- Éducation artistique et enseignement de l'histoire des arts

LES PRIORITES ACADEMIQUES

Conformément au projet académique, le projet d'école doit garantir :

- La réussite de tous les élèves en prenant appui sur la maîtrise de la langue orale et écrite, sur l'enseignement des mathématiques.
- La mise en place d'un accompagnement efficient des 15% des élèves en difficulté à l'entrée en 6^{ème}.
- La mise en œuvre de parcours personnalisés pour assurer à chacun l'acquisition des compétences du socle.
- **La cohérence du parcours de l'élève de la maternelle au collège qui est le point fort du nouveau projet d'école.**
- La prise en compte des différents temps de la vie de l'élève à l'école et de ses besoins éducatifs : *la vie socio-éducative*

Les différentes phases du projet d'école

Cf. courrier de madame le Recteur du 17 janvier joint en annexe

MARS - JUIN 2012

- **Phase d'évaluation du projet en cours et analyse des résultats actuels des élèves**
 - ▶ Prendre en compte le point de vue des acteurs, l'analyse des indicateurs pertinents.
- **Phase de diagnostic et de définition des pistes d'action du projet de l'école 2012/2016**
 - ▶ S'appuyer sur l'analyse menée pour définir les objectifs prioritaires pour chacun des 3 axes.
- **Validation de la première partie du projet de l'école par l'IEN**

SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2012

- **Phase d'écriture des actions selon les axes du cadre académique du projet d'école**
- **Phase de concertation avec le collège de secteur**
 - ▶ Élaborer des actions qui permettent d'atteindre les objectifs prioritaires.
 - ▶ Fixer un calendrier de mise en œuvre des actions.
 - ▶ Repérer les indicateurs qui contribueront à l'évaluation de la pertinence de l'action au regard des objectifs.

NOVEMBRE – DECEMBRE 2012

- **Phase d'échanges avec l'équipe de circonscription**
- **Validation du projet de l'école**

La validation du projet d'école est réalisée par l'IEN de la circonscription par délégation du DASEN avant sa présentation en conseil d'école.
- **Phase de présentation au conseil d'école**

Les trois axes académiques du projet d'école

La démarche est la même pour les trois axes ; il s'agit de déterminer les objectifs à atteindre et les actions qui y concourent, à partir de l'analyse d'indicateurs.

AXE 1 : CONSOLIDER LES SAVOIRS FONDAMENTAUX DANS L'ÉCOLE DU SOCLE COMMUN

Définition

Consolider les savoirs fondamentaux dans l'École du socle commun, prioritairement les compétences 1 et 3

Circulaire n°2011-071 du 2-5-2011

L'acquisition des connaissances et des compétences définies par le socle commun constitue l'objectif premier de la scolarité obligatoire.

Indicateurs à prendre en compte pour établir l'état des lieux et le diagnostic

- Évaluations nationales
- Bilan des acquis de fin de maternelle
- Validation des compétences des paliers 1 et 2
- Tout autre indicateur que l'équipe enseignante jugera utile

AXE 2 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS DE CHACUN

Définition

Faire progresser chaque enfant à son rythme en lui garantissant l'obtention des sept compétences du socle commun et la prise en compte de ses besoins pédagogiques et éducatifs

Circulaire de rentrée 2011 :

Dès qu'une difficulté apparaît, qui ne peut être levée par la différenciation conduite dans la classe, l'aide personnalisée est mobilisée, complétée, le cas échéant, par les stages de remise à niveau, ou par l'appel aux aides spécialisées. **Chaque élève pourra ainsi atteindre les objectifs fixés sans recours au redoublement qui ne saurait être qu'un ultime recours.** Les élèves intellectuellement précoces bénéficient de réponses individualisées destinées à développer leurs compétences et contribuer à leur épanouissement.

- Besoins pédagogiques : dispositifs d'aide (aide personnalisée, RAN), personnalisation des parcours (PPRE...)
- Aspects éducatifs : prendre en compte tous les aspects de son développement et faire émerger ses potentialités :
 - ▶ Le vivre ensemble : règles de vie collectives, se préoccuper de l'enfant pour qu'il vive bien à l'école, lui permettre de s'épanouir, de se respecter en respectant les autres,
 - ▶ Renforcer le volet santé, hygiène, APS, alimentation, éducation physique.

Indicateurs à prendre en compte pour établir l'état des lieux et le diagnostic

Volet A de l'axe 2 : « suivi des élèves »

- Nombre de maintiens
- Evolution des quartiles en grandes difficultés aux évaluations nationales
- Nombre de PPRE
- Aide personnalisée quantitative
- Nombre d'élèves proposés par l'école pour suivre un stage RAN
- Nombre d'orientation en EGPA

Approche qualitative

- Analyse des dispositifs d'aide : AP, RAN ; intervention RASED, PPRE...

Volet B de l'axe 2 : « problématique de la co-éducation »

- Taux d'absence
- Nombre annuel d'équipes éducatives rapporté au nombre d'élève concerné
- Taux de participation des parents aux élections (fournir taux départemental et national)

Approche qualitative

- Sur une échelle de 1 à 4, comment situez-vous la qualité de la participation des familles à la vie de l'école, aux réunions... ?

Volet C de l'axe 2 : « Respect de la santé »

- Nombre de signalements
- Nombre d'accidents scolaires

Approche qualitative

- Évaluation des incidents (cour...) sur une échelle de 1 à 4
- Règles d'hygiène rappel des actions entreprises au sein de l'école : qualifier leur effet positif de 1 à 4.

ÉLABORATION DES ACTIONS POUR LES AXES 1 ET 2

L'équipe enseignante élabore au maximum 3 actions par axe. L'exhaustivité de l'ensemble des actions menées dans l'école n'est pas recherchée.

Par ailleurs, toute activité scolaire ou péri-scolaire conduite au sein de l'école concourt aux objectifs des axes, tels qu'ils sont définis dans le projet d'école.

La fiche-guide permet une description précise de l'action. L'équipe de circonscription accompagne l'ensemble des étapes.

AXE 3 – ÉCOLE DU SOCLE : DE L'ÉCOLE AU COLLÈGE

Cet axe et les consignes qui l'accompagnent sont également présents pour les collèges dans la maquette du projet d'EPL (Annexe 4).

Les textes réglementaires

Scolarité du socle commun - Continuité pédagogique

Circulaire n°2011-126 du 26-8-2011

La liaison entre l'école et le collège, dont l'importance est désormais reconnue par tous les acteurs, s'est enrichie au fil des années et s'est ancrée dans les pratiques habituelles des équipes pédagogiques des écoles et des collèges.

Elle est aujourd'hui un des moyens de mettre en œuvre l'école du socle commun. De nombreuses circonscriptions et de nombreux collèges ont engagé une réflexion commune souvent coordonnée aux niveaux départemental et académique qui génère des actions de qualité pour améliorer la continuité de la scolarité obligatoire, en s'appuyant sur des cultures professionnelles différentes mais complémentaires.

Il importe d'accompagner les équipes pédagogiques des premier et second degrés dans la mise en œuvre d'une action pédagogique commune qui permettra à chaque élève de réussir sa scolarité au collège et de la poursuivre au lycée.

Mise en place de projets interdegrés pour partager les cultures pédagogiques

Les cultures pédagogiques se partagent en se rencontrant. Les équipes de direction des collèges, les IEN et les IA-IPR veilleront à piloter les échanges et la concertation auxquels ils apportent leur expertise.

Pour renforcer la cohérence nécessaire entre l'école et le collège, il convient d'inciter à travailler en commun sur les évaluations de CM2, élaborer des objectifs ou des méthodes communes pour l'apprentissage et l'évaluation, effectuer un suivi des élèves en difficulté, participer à des stages conjoints premier et second degré, à des rencontres à au moment de prérentrée.

L'élaboration et la réalisation de projets communs (travail de liaison en expression écrite ou orale, défis, expositions, sorties) sont à encourager, ainsi que les activités qui, tout au long de l'année, prennent appui sur les ressources pédagogiques du collège (salles de sciences, CDI, gymnases, etc.).

Le principe général

Dans la logique d'un parcours scolaire qui conduit l'élève de la petite section de l'école maternelle au baccalauréat une réflexion orchestrée entre les différents acteurs des passages inter-cycles et inter-degrés concernés est une composante centrale de notre système éducatif.

A la fois ruptures, rituels, étapes, ces passages constituent des repères évidents dans la scolarité de tout élève installés depuis longtemps dans la culture des familles.

Il s'agit d'identifier, et de consolider si nécessaire, les apprentissages fondamentaux prédictifs d'une poursuite harmonieuse du parcours de l'élève et de dissiper tout implicite dans les nouvelles règles scolaires, susceptibles de le fragiliser.

Définition

AXE 3 : Ecole du socle : de l'école au collège... Renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures

Éléments de réflexion à partager

■ De la maternelle au CP :

- ▶ Lire et assurer les continuités à travers les modalités de travail, les outils transmis et communs, l'utilisation des évaluations conduites...

■ De l'école au collège :

- ▶ Partager les résultats des élèves, à partir des paliers du socle en s'appuyant sur les évaluations nationales.
- ▶ Mettre en cohérence les modalités de l'évaluation des élèves au quotidien.
- ▶ Identifier les ruptures sur lesquelles il faut agir pour améliorer la fluidité du parcours des élèves : **rôle et place des parents, supports d'enseignement, exigences** (rapidité d'exécution, devoirs à la maison, autonomie...)

Liaison maternelle/élémentaire

Étape 1 : Effectuer les bilans des projets de l'école maternelle et de l'école élémentaire

Étape 2 : Au cours d'un conseil des maîtres commun, partager un diagnostic concerté et sélectionner les indicateurs les plus pertinents pour constituer les références des actions.

Étape 3 : Inscrire dans les projets 2012/2016 un nombre limité d'actions complémentaires ou communes qui servent des objectifs ciblés, prioritaires, notamment la structuration de la langue orale et l'enrichissement du lexique.

Étape 4 : Dès le début du projet et pour sa durée, prévoir le dispositif d'évaluation de l'effet de ces actions sur la continuité pédagogique ainsi que le calendrier des temps de concertation

Indicateurs à partager :

- Le bilan de compétences fin de GS
- La validation du Palier 1

Approche qualitative :

- La prise en compte de la progressivité des apprentissages, modalités de travail, emploi du temps de l'élève, organisation de l'espace...
- Les outils partagés ou transmis.

Liaison école/collège

Étape 1 : Effectuer les bilans des projets d'écoles et d'établissement en cours, dans chaque école ou établissement.

Étape 2 : Réaliser un document synthétisant les indicateurs qui suivent

Au cours d'une réunion commune, procéder à un diagnostic concerté en sélectionnant les indicateurs les plus pertinents qui constitueront les références des actions.

Indicateurs à partager :

- Environnement local
 - ▶ L'évolution des CSP défavorisées
 - ▶ Le taux des boursiers
- Résultats des élèves de l'École du socle
 - ▶ Les résultats aux évaluations nationales
 - ▶ Les taux de validations des compétences des paliers du socle
 - ▶ Le taux de réussite au B2i
 - ▶ Le taux de réussite au niveau A1 en langue
 - ▶ La fluidité des parcours du CE1 à la 3^{ème}
- Les dispositifs partagés
 - ▶ Nombre de PPRE passerelle
 - ▶ Nombre de RAN réalisés au collège

Cette liste pourra être complétée par tout autre indicateur que les équipes enseignantes jugeront pertinent, au regard de l'environnement local.

Étape 3 : Inscrire dans les projets 2012/2016 un nombre limité d'actions complémentaires ou communes qui servent des objectifs ciblés et partagés.

Les écoles et le collège, dans une perspective d'acquisition progressive des trois paliers du socle commun de connaissances et de compétences, détermineront des actions communes écoles/collège et/ou complémentaires.

Les actions pourront porter sur :

- l'articulation des apprentissages
 - ▶ les modes d'évaluation, la progressivité des apprentissages
 - ▶ les choix de remédiation visant à réduire les écarts éventuellement constatés ; PPRE Passerelle
 - ▶ le travail personnel de l'élève (temps scolaire et hors scolaire)

Par exemple sous la forme de participations croisées au conseil de maître de fin de cycle 3 et au conseil de classe de sixième, de visites croisées d'enseignants, de temps de réflexion partagé
- l'élaboration d'outils communs (*par exemple livret d'accueil pour les nouveaux élèves, terminologie partagée en grammaire...*).
- des actions et projets communs : rencontres ou initiatives ponctuelles (par exemple, défis lecture, rallyes mathématiques, participation à des manifestations), projets communs avec production partagée, ateliers culturels ou scientifiques...
- l'appropriation des espaces d'un cycle à l'autre (minimiser les effets de rupture).

Étape 4. Dès le début du projet et pour sa durée, **prévoir** l'évaluation de l'effet de ces actions sur la continuité pédagogique, et le calendrier des temps de concertation.

Définir un axe collège /lycée

Pour ce qui concerne les lycées, un axe au moins devra obligatoirement être commun avec les collèges dont les élèves s'orientent majoritairement dans le lycée de « secteur ».